

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2009

COMPTE-RENDU DE SEANCE

PRESENTS :

Mmes et MM. COULOMB Pierre, PASCAL Paul, BOUTRY Marcel, INES Claude, CASTINEL Louis, GAILLARD Annette, CHATZOPOULOS Eliane, COLETTA Eliane, PASCAL Sandrine, MISTRAL Jacqueline, RAME Jean-Marie, GAIDON Jean, GIMBERT Sylvia, POLLUS Alfred, DELLAVALLE Christine, SOMA Jacques, FOLIGNE Alain, COLLOMBON Danièle.

ABSENTS REPRESENTES :

Mme AGOSTINELLI Mireille donne procuration à M. COULOMB Pierre
M. STEBER Camille donne procuration à M. INES Claude
Mme ABFELBERG Magali donne procuration M. PASCAL Paul
M. FABRE Claude donne procuration à M. GAIDON Jean
M. COULOMB Jean-Jacques donne procuration à M. BOUTRY Marcel
Mme DEPUISSET Frédérique donne procuration à M. CASTINEL Louis
Mme TRICON Karine donne procuration à M. FOLIGNE Alain
Mme BUFFA Laetitia donne procuration à Mme COLLOMBON Danièle

ABSENTS NON REPRESENTES :

M. ZOTIAN André



Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 27 novembre 2009.

Le Procès-verbal est adopté à la majorité (22 voix pour et 4 voix contre)



DESIGNATION DES ENTREPRISES POUR TRAVAUX DE REHABILITATION AU 9 PLACE GABRIEL PERI.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de valider les choix des entreprises désignées par la commission d'appel d'offres pour la réhabilitation de l'immeuble communal du 9, place Gabriel Péri en 3 logements sociaux :

- ➔ Lot 1 : Démolition/gros œuvre/maçonnerie/charpente couverture/façade /carrelage :
Société MDS (Aubagne 13400)
Montant HT : 119.207,90 €
- ➔ Lot 2 : Menuiseries extérieures/serrurerie/menuiseries intérieures bois :
Entreprise TOE (Saint-Zacharie 83640)
Montant HT : 40.430,19 €
- ➔ Lot 3 : Cloisons/doublages/faux-plafonds :
S.P.P.R. (Saint-Maximin 83470)
Montant HT : 20.511,50 €
- ➔ Lot 4 : Peinture :
Entreprise EPL (Rougiers 83170)
Montant HT : 13.533,68 €

- Lot 5 : Electricité/chauffage/courants faibles :
ITEL NIRONI (Barjols 83670)
Montant HT : 22.879 €

- Lot 6 : Plomberie/VMC :
Entreprise DESSAINTJEAN (Auriol 13390)
Montant HT : 26.978 €

La dépense est prévue au Budget Principal 2009

TERRITOIRES NUMERIQUES – Développement de l'ensemble de solutions numériques pour les besoins en termes de communication – Convention de mise à disposition de services avec les communes membres.

La Communauté d'Agglomération participe gratuitement à la création des sites Internet des communes qui le souhaitent, dont celui de Saint-Zacharie, en se basant sur les outils et les ressources existantes de la Communauté d'Agglomération.

Dans ce cadre, une convention type de mise à disposition de services entre la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile et les communes membres doit être mise en place afin de cadrer la prestation, juridiquement et administrativement.

Le Conseil Municipal,

ENTENDU l'exposé du rapporteur ;

VU le projet de convention type de mise à disposition de services ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

ARTICLE UNIQUE : D'adopter la convention type de mise à disposition de services et d'autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir avec la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

